

ARRETE N°09/094 Permanent

MISE A JOUR DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Le Maire de CHAZAY D'AZERGUES,

- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 126 -1, R. 126 -1, R. 126-3, R. 123-14 et R. 123-22,
- Vu le Plan d'Occupation des Sols (POS), révision n°1 du P.O.S. approuvée le 09/12/1994, révision simplifiée n° 1 approuvée le 04/12/2008,
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-3355 du 02/07/2009 portant classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes sur le territoire de la Commune de Chazay d'Azergues,
- Vu le plan et les pièces écrites ci-annexées,

ARRETE

ART. 1 : Le P.O.S. de la Commune de Chazay d'Azergues est mis à jour à la date du présent arrêté. A cet effet, l'arrêté préfectoral n° 2009-3355 du 02/07/2009 et ses deux annexes, tableau et document graphique relatifs au classement sonore des voies remplacent la carte de juillet 2007 précédemment annexée.

ART. 2 : La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public, à la Mairie et à la Sous Préfecture.

ART. 3 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie pendant un mois.

ART. 4 : Copie du présent arrêté, accompagné de l'annexe, sera adressé à :
Monsieur le Sous Préfet de Villefranche-sur-Saône
Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement du Rhône.

Fait à CHAZAY D'AZERGUES, le 17 septembre 2009.

Le Maire,

A. MARTINET